



Je suis un demandeur d asile et marie

Par **mohamed1983**, le **25/11/2012 à 21:32**

bonjour

je suis algerien et je suis demandeur d asile depuis le mois de mai 2012 et ça fait trois mois que je suis marie conjoint francais,je me suis présente auprès de la préfecture de Lille pour changer mon statue de demandeur d asile a vie prive et familial,la femme au guichet ma dit que il faut attendre la réponse de l ofpra et elle m a dit aussi que mon entre en France est elegeale car je suis entre en France avec un visa Schengen par l Espagne(ça était délivre pas l ambassade d espagne) meme j ai ouvert un compte postal avant l experation de mon visa,donc ça fait deux semaines j ai reçu de l ofpra un refus , ce que je demande une aide,orientation s,v,p parce que je suis perdu et je ne sais pas quoi faire

merci

Par **citoyenalpha**, le **25/11/2012 à 23:27**

Bonjour

une demande d'asile d'un ressortissant algérien sera forcément rejetée.

Pour vous établir en France il vous fallait obtenir un visa long séjour auprès d'un consulat français. Le visa délivré par l'Espagne n'autorise pas à s'installer en France.

Afin d'obtenir une carte de séjour 2 solutions s'offrent à vous

obtenir un visa long séjour auprès d'un consulat. Cette obtention est de droit puisque vous êtes marié à un ressortissant français.

justifier d'une vie commune de 6 mois avec votre conjoint français. Dans ce cas la demande de visa long séjour s'effectue en préfecture qui délivrera par la suite une carte mention vie privée vie familiale

Restant à votre disposition

Par **mohamed1983**, le **28/11/2012** à **14:01**

bonjour

je vous remercie pour votre réponse et conseil, es-que y a une loi qui valide la deuxieme solution parce que ca fait six mois que je suis avec ma femme,sous le meme toit

mille merci pour votre aide

Par **citoyenalpha**, le **28/11/2012** à **15:13**

Bonjour

l'article L 211-2-1 alinéa 6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dispose

[citation]Lorsque la demande de visa de long séjour émane d'un étranger entré régulièrement en France, marié en France avec un ressortissant de nationalité française et que le demandeur séjourne en France depuis plus de six mois avec son conjoint, la demande de visa de long séjour est présentée à l'autorité administrative compétente pour la délivrance d'un titre de séjour. [/citation]

Il conviendra de présenter des documents justifiant de la vie commune.

Restant à votre disposition.

Par **mohamed1983**, le **28/11/2012** à **19:38**

bonjour

je vous remercie pour votre information,ce que je veux savoir est ce que j aurai le droit de déposer mon dossier avec un visa schengen entre par l Espagne

crdlit

Par **citoyenalpha**, le **28/11/2012 à 21:53**

bien au contraire

le visa délivré par l'Espagne vous autorise à entrée régulièrement en France condition essentiel pour bénéficier de cette disposition.

Restant à votre disposition

Par **mohamed1983**, le **01/12/2012 à 12:42**

BONJOUR

hier je suis allé a la préfecture,il m ont demande d arrêter la procédure d asile en recevant une lettre de clore de la préfecture mais le seul probleme que j ai c est mon visa espagnol pck il le considèrent comme une entre ireguliere

merci pour votre conseil

Par **Bylka herag**, le **23/12/2012 à 11:41**

Je vous donne une bonne idée pour ne pas tomber dans l'embarras Visa espagnol est un Visa valable même si il est expirer lessentiel tu justifie ta rentrer en France sois disant ton Visa est un mois de juillet a aout tu justifie ta présence billet TGV carte de métro de Lille certificat médical de France que tu es présent pendant la validité de ton Visa shengen en France voilà c simple ps tout CA est valable si tu es biensur algérien Grace aux accords déviant si tu es tunisien ou marocain tu es obligé de rentrer chez toi et demander Visa d'installation avec livret de famille acte de mariage et certificat de communauté de vie signe par ta femme

Par **siska31**, le **16/03/2013 à 16:54**

Bonjour j'ai eu un refus d'asile en France car j'avais un visa espagnole , je me demande es y'a une autre solutions pour que je puisse resté en France Merci

Par **kabyle tikanis kalycie**, le **10/08/2013 à 10:03**

yaatik essaha très bien exliqué mon frère bylka herrag adakvayli slamthik akihrez rebi amis

tmurthiw a3zizene moi aussi je suis dans le meme cas je susi rentré d'un visa espagnol c j'ai gardé les billet de tgv j'ai aussi la carte de navigo parisienne et j'ai gardé aussi le ticket de rechargement jsutifiant ma présence en rance régulièrement au moment de la validité de mon visa c espagnol par contre il faut juste de pas oublier d'acheter des timbre fiscau d'une valeur de 50euro bon courage mes frères vive la kabylie les berberes la ou il se trouve meme en australie on est présent la preuve mon frère s'est installé la abs depuis lus de 25ans

Par **kabyle tikanis kalycie**, le **10/08/2013 à 10:05**

siski31 je te conseille de laisser un peu de temps et de revenir au la refecutre et leurs dire que je suis rentré via marseille sans visa j'ai payé un employé de bateau ça va amrcher pour toi mon frère, tu leurs dis qu ej'ai aps de passport ni rien du tout et tu leurs donne tes coordonnées exacte sans fautes sinon ça va te crée des soucis le jours ou tu chanegra de situation

Par **mohamed lyon**, le **28/03/2014 à 11:38**

Bonjour,

Je suis tunisien et j'ai un visa d'affaire de six mois(je suis en France depuis 5avril 2014) a cause des problèmes familial et professionnel j'ai décidé de s'installer difinitivement en France et refaire ma vie (départ a zéro) .je suis un humain et je rêve de vivre comme tout le monde fonder une famille et travailler sachant que j'ai un bac +3 avec un diplôme de technicien et j'ai 10 ans d'expérience en tant que dessinateur autocad...

Y'a t'il une solution pour avoir une carte séjour

Merci d'avance.

Par **macil**, le **31/10/2014 à 11:58**

Bonjour

je suis Algérien demandeur d'asile,je suis en France depuis un an,pour mon premier récépissé j'ai déclarer que ma rentrer était irrégulière sans visa,et la après un an ils mont donné une fiche VPF pour avoir un autre récépissé, je veux leur dire que je suis rentré avec visa(j'ai mon passeport et le visa d'entrée) sachant que ma demande est au niveau de la cour nationale de droits d'asile,ce changement peux me poser un problème ? Merci.